

LE SEUIL

Seuil PC

6 rue de Montescot
66100 Perpignan
Tel : 04.68.66.09.03
Mail : seuil.pc@acal.asso.fr

Seuil DA

1 rue François Servent
66100 Perpignan
Tel : 04.48.10.00.01
Mail : seuil.da@acal.asso.fr

Bilan d'Activité

2024



Agir contre les exclusions

SOMMAIRE

1. Bref historique	3
2. Données consolidées pour l'année 2023	5
3. Présentation du service	7

1. Bref historique

Le service « SEUIL » a été créé en 1989, afin de prendre en compte et de gérer en direct par des chambres d'hôtels les demandes d'hébergement d'urgence formulées par un public spécifique.

Le SEUIL s'adresse principalement à des :

- Personnes isolées ou en couple accompagnées d'enfants
- Femmes isolées souvent en situation de familles monoparentales
- Femmes victimes de violences avec ou sans enfants
- Familles en situation administrative complexe au regard de leur nationalité
- Familles primo arrivantes en demande d'asile
- Familles dont la difficulté d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières et/ou de difficultés d'insertion sociale.

Le Service « SEUIL » à partir du renouvellement de l'agrément ACAL ingénierie sociale et intermédiation locative par arrêté N° DDCS/PIHL/20153665-0001 au titre de la Loi MOLLE est cofinancé :

- Par l'Etat [Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) (Le service « Le Seuil » - FINESS (SAO et hébergement) (66 000 6487)
- Par le Conseil Départemental (Mission Logement)

Le Service inscrit son action dans le dispositif État de l'Accueil, Hébergement et Insertion (AHI). Ce dispositif a été intégré depuis 2010 dans le PDALHPD.

L'ACAL a participé, en 2023, aux travaux d'élaboration d'un nouveau plan d'une durée de 6 ans.

Les orientations départementales du PDALHPD 2024-230, ont défini 4 axes :

- Développer Conforter le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion
- Diversifier l'offre adaptée de logement et d'habitat pour les différents publics
- Assurer l'accompagnement des publics défavorisé dans l'accès et le maintien dans le logement et l'habitat
- Renforcer la transversalité et territorialisation des actions en approfondissant la cartographie, l'analyse prospective, les systèmes d'informations et la communication.

Le service s'inscrit fortement dans l'axe stratégique n°1 et plus spécifiquement dans l'accueil et l'accompagnement des publics sans abri et la prise en charge des publics vulnérables.

En avril 2017, conformément à la loi ALUR n°2014-3666 du 24 mars 2014, un transfert des activités 115 vers le SIAO d'insertion piloté par la Croix rouge a amené l'ACAL à repenser l'organisation du service SEUIL. En effet, jusqu'en mars 2017, le SEUIL (service d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri) et le 115 par leur mutualisation 24h/24h constituaient le Service de Veille Sociale et d'hébergement départemental.

Par des liens quotidiens, le SEUIL alimente le SI-SIAO, dispositif de veille sociale départementale et nationale. Cela permet de caractériser le nombre de personnes accueillies et ses caractéristiques.

L'ACAL au travers son service le SEUIL s'inscrit également dans la réforme structurelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement. Elle poursuit son inscription dans le deuxième plan quinquennal pour le logement d'abord 2023-2027. Le SEUIL s'inscrit dans la lutte contre le sans-abrisme en proposant une mise à l'abri immédiate et un traitement de la situation afin d'éviter les ruptures et risques de dégradation des situations.

Le plan propose un changement de modèle et vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile de l'hébergement d'urgence vers le logement, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Le service s'inscrivait également jusqu'au 31 décembre 2021 en complément des actions du SRADAR¹ pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des familles en demande d'asile au titre de la SPADAR.

- En amont du passage en GUDA (Guiche Unique de la Demande d'Asile)
- Au retour du GUDA lorsque les familles n'ont pu être orientées sur des dispositifs spécifiques

La durée du marché étant de 3 années, après 6 ans de suivi de ces missions, l'ACAL a perdu le nouveau marché. Il a été transféré à l'association ADELPHITE par CVH à partir depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le service ne fait pas parti du Dispositif National d'Accueil², mais reste néanmoins le seul hébergement d'urgence de demandeurs d'asile accompagnés d'enfants en amont du passage au GUDA et en l'attente d'une orientation vers le DNA.

Le SEUIL héberge et accompagne depuis plusieurs années des familles déboutées du droit d'asile.

Durant le second semestre 2023, dans l'objectif réduire les nuitées hôtelières, nous avons pris à bail un immeuble afin d'accueillir des publics du SEUIL public cible ; il comprend 10 appartements / 20 places dont 8 fléchées pour l'accueil des femmes victimes de violences.

L'activité du SEUIL 2024 se caractérise par un nombre total de nuitées de 96654, avec un taux d'occupation de 107%, soit une diminution de 6 points comparativement à 2023. Ce chiffre illustre le bon calibrage de notre service d'hébergement d'urgence et le travail mené par l'ensemble des équipes dans l'évaluation et le traitement rapide des situations avec pour certaines des réorientations vers des dispositifs adaptés.

L'indicateur de vigilance que nous souhaitons souligner est la prolongation de la durée séjour qui a augmenté pour les deux services ; cette donnée caractérise les difficultés de fluidité des parcours du fait du manque de places sur les dispositifs d'insertion.

L'ACAL a réorganisé le service le SEUIL en octobre 2016, nous vous présentons donc 2 rapports d'activités :

⇒ PUBLIC CIBLE : Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) et HUDC

⇒ L'HUDC PUBLIC Demandeurs d'asile

¹ Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés

² DNA : structures d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile

2. Données consolidées pour l'année 2024

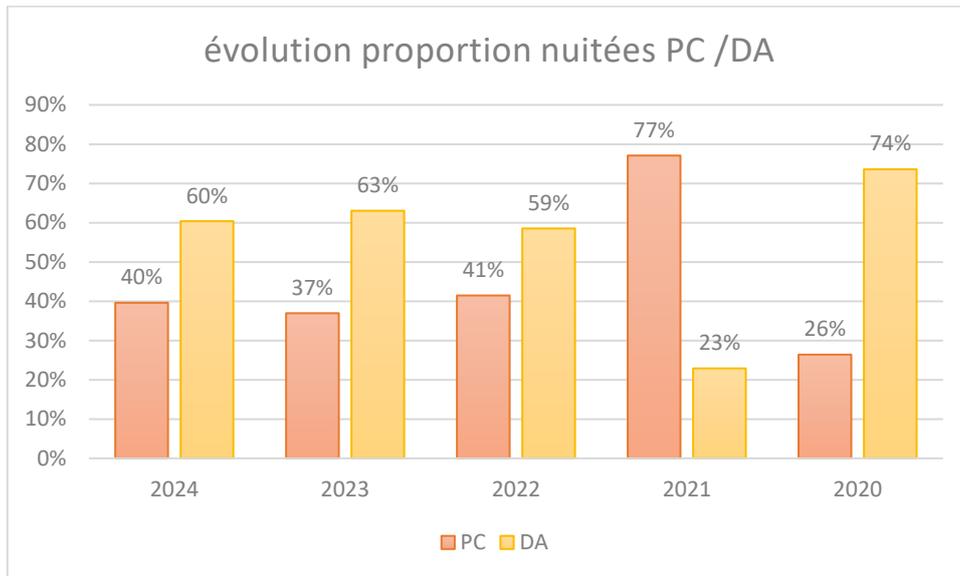
Ces données ne concernent que les personnes hébergées.

	PC		DA		TOTAL	TOTAL 2023	TOTAL 2022	
nombre de personnes hébergées	837	65%	444	35%	1281	1411	1378	
nombre de ménages hébergés	388	73%	140	27%	528	630	514	
nombre d'adultes	445	66%	233	34%	678	704	646	
nombre d'enfants	392	65%	211	35%	603	707	732	
compositions familiales principales								
<i>femmes avec enfant(s)</i>	155		49		204	39%	290	224
<i>Couples avec enfant(s)</i>	39		59		98	19%	101	105
<i>Femmes seules</i>	171		21		192	36%	201	144
total nuitées	38287	40%	58367	60%	96654	100%	101971	99733
<i>appartements</i>	23485	35%	43799	65%	67284	70%	68540	68323
<i>hôtels</i>	14802	50%	14568	50%	29370	30%	33431	31410
Durée moyenne de séjour	55 jours		14 mois					
taux d'occupation	2024	2023	2022					
nombre de places financées	248	248	230					
total journées théoriques	90520	90520	83950					
total journées réelles	96654	101971	99733					
Nombre de personnes accueillies en moyenne par jour	265	279	273					
taux d'occupation	107%	113%	119%					

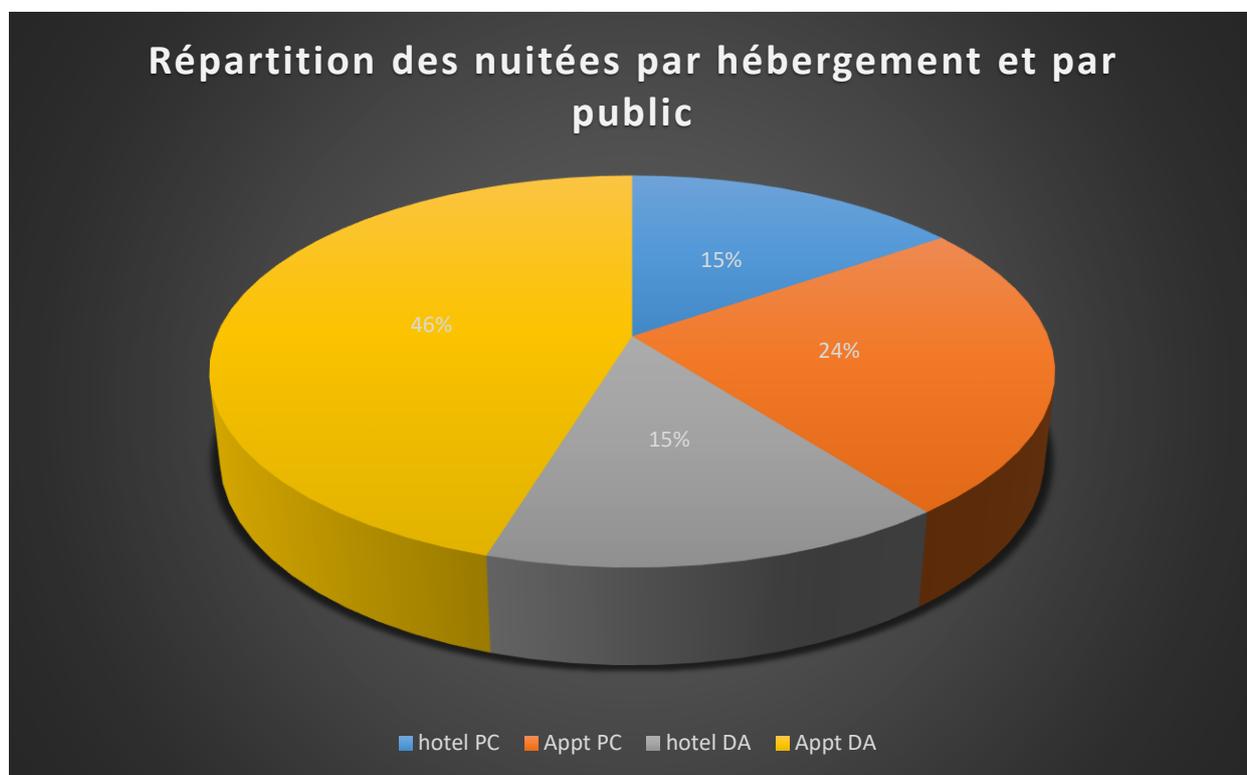
Dans la continuité de l'année 2023, nous notons une baisse du nombre de nuitées hôtelières sur le SEUIL PC :

	2024	2023	2022	2021
hôtel PC	14802	19765	24352	13133
hôtel DA	14568	13666	7058	2185

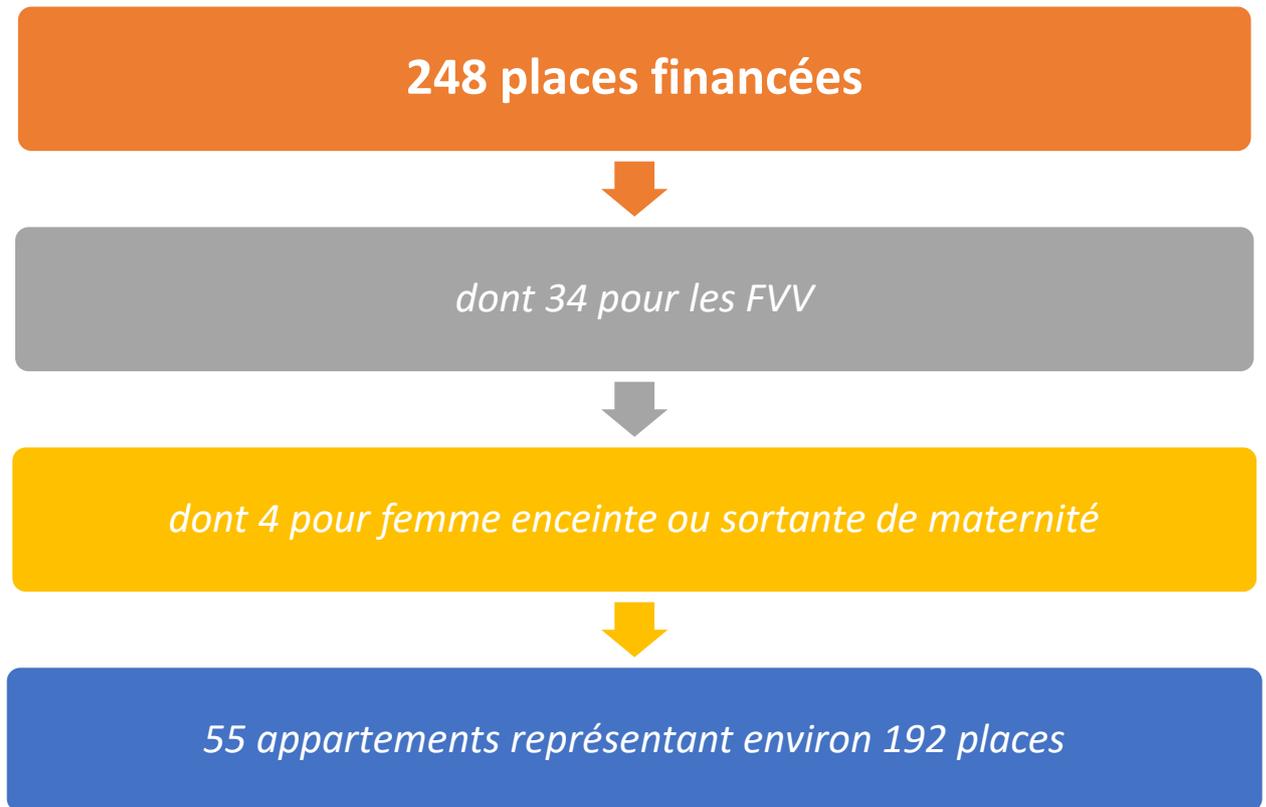
Concernant les publics accueillis sur le SEUIL DA, les nuitées hôtelières ont augmenté de 6% comparativement à 2023, mais reste au-dessus des années précédentes. En effet, la DDETS a validé le maintien d'hébergement d'un plus grand nombre de familles à droits incomplets, privilégiant le maintien à l'hôtel et non l'orientation vers un appartement.



Pour la troisième année consécutive, la proportion de nuitées entre les deux services se stabilise.



3. Présentation du service



- **Ressources Humaines**

Le personnel du service HUDC est mobilisé au titre de l'accueil des publics cible et de certaines catégories de demandeurs d'asile.

Depuis octobre 2016, au vu de l'afflux des demandeurs d'asile, nous avons fait le choix de scinder l'équipe en deux pôles distincts :

- Pôle HUDC Publics Cible
- Pôle HUDC Demandeurs d'Asile.

⇒ **Depuis 2019** : suite à la réorganisation des pôles de l'ACAL, le Seuil a été positionné sur deux pôles :

- Le public cible sur le pôle Adultes et isolés ;
- Le public DA sur le pôle asile.

Fin 2024 l'organigramme du Seuil se présente de la façon suivante :

